



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 034-253401822-20260618-20260622-DE



Séance du 18 juin 2026

Date de la convocation : 11 juin 2026
Date d'affichage convocation : 11 juin 2026

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	20
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	4		

L'AN DEUX MIL VINGT SIX et le jeudi 18 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2026-06-22

Objet de la délibération :

**Approbation du compte
financier unique (CFU) 2025**

Présents :

CA Lunel Agglo : DEVRIENDT Denis, RUIVO Philippe, BONFILS Viviane, CALVET Christophe
CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, TOLLERET Irène
CA Pays de l'Or : JARDIN Pascal, NOGUERA Nicolas, SANCHEZ Dominique
CC Rhony, Vistre, Vidourle : COSTE Vincent, ROUSSEAU Antoine, POBO Angel
CC Pays de Sommières : DUCHENNE Marc, BUCQUET Madeleine, THEROND Alain
CC Terre de Camargue : FILHOL Jean-Pierre, BROUSSES Philippe
Commune de Lunel-Viel : FENOY Fabrice

Avait donné procuration : FANDOS Georges à NOGUERA Nicolas, GALLAS Françoise à TOLLERET Irène, KUSOSKY Romain à SENET Laurent, COMBE Florence à BROUSSES Philippe

Secrétaire de séance : RUIVO Philippe

Vu le Compte Financier Unique 2025 fourni en annexe.

Considérant qu'en application de l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités locales, le Comité syndical est appelé chaque année à se prononcer sur le Compte Financier Unique du Syndicat

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant qu'il vise à rationaliser et à moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote de l'assemblée délibérante, en supprimant les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Sa production étant entièrement dématérialisée, il contribue également à simplifier les procédures.

Considérant qu'au moment où le CFU aurait dû être soumis au vote, en février 2026, les serveurs de l'application Hélios, qui assure la gestion des flux comptables entre les collectivités et l'État, ont connu une panne nationale.

Considérant que certains flux ont pu être traités, l'ensemble des documents n'a pas pu être transmis, notamment le Compte Financier Unique.

Considérant qu'en raison de ces difficultés de transmission à l'échelle nationale, il n'a pas été possible d'éditer la version définitive du Compte Financier Unique et de la présenter dans les délais prévus. Ce document est donc soumis à votre examen lors de la présente séance. La date limite pour le voter est le 30 juin 2026.

Considérant que le CFU est annexé à la présente délibération. Il fait apparaître un résultat global de clôture de **17 037 671,71 €** au titre de l'exercice 2025, selon le détail présenté dans le tableau ci-dessous.

Considérant que le Compte Financier Unique 2025 fait ressortir un résultat de l'exercice excédentaire d'un montant total de **17 065 440.31€** qui s'établit comme suit :

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 951 269.96 €	20 123 237.04 €	22 074 507.00 €
	Recettes réalisées	920 854.60 €	17 904 993.92 €	18 825 848.52 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 934 110.52 €	35 730 995.80 €	37 665 106.32 €
	Dépenses réalisées	1 411 950.62 €	15 939 056.91 €	17 351 007.53 €
	Restes à réaliser	27 768.60 €	0.00 €	27 768.60 €
Résultats 2025 (différence entre les titres et les mandats)	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 491 096.02 €	1 965 937.01 €	1 474 840.99 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-17 159.44 €	15 607 758.76 €	15 590 440.31€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-508 255.46€	17 573 695.77 €	17 065 440.31 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	(-)27 768.60 €	0.00€	(-)27 768.60€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-536 024.06€	17 573 695.77 €	17 037 671.71 €

Monsieur le Président quitte la salle.

Monsieur Jean-Pierre FILHOL prend la Présidence.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

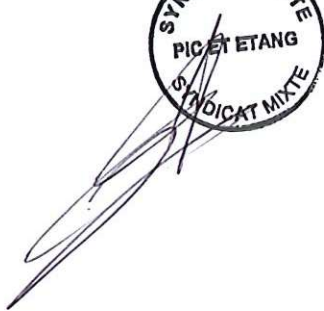
- D'approuver le Compte Financier Unique (CFU) et d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

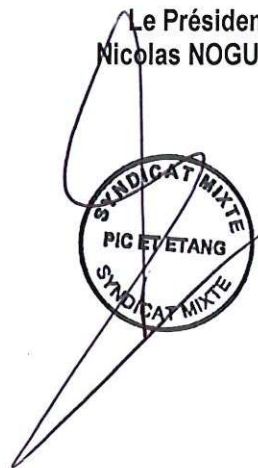
Fait à Lunel-Viel le 18 juin 2026,

**Le Secrétaire de séance,
Philippe RUIVO**



A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and bottom, and "PIC ET ETANG" in the center. A handwritten signature is written over the stamp.

**Le Président,
Nicolas NOGUERA**



A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and bottom, and "PIC ET ETANG" in the center. A handwritten signature is written over the stamp.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.